



DOCTRINE SPIRITUELLE

du Séraphique Docteur Saint Bonaventure

PRATIQUE

de la prière vocale

BIEN que sans contredit l'oraison mentale soit très excellente et salutaire, ce serait un fol orgueil que de mépriser la prière vocale et que de se croire trop avancé en dévotion pour s'y adonner avec fruit. Aussi en donnerons-nous la doctrine pratique.

On distingue deux sortes de prière vocale.

I. La première comprend la récitation de formules connues, en usage parmi les fidèles. Telles sont les prières composées par des saints ou des hommes qui ont laissé un parfum particulier de vertu : les litanies, les psaumes, le rosaire, la préparation à la messe ou à la communion, etc. Voici quelques règles à cet égard :

1. Chacun doit se déterminer un certain nombre de ces prières que la piété a consacrées et ne jamais les omettre sans un motif raisonnable. Nous citerons comme exemple : L'Office, les litanies de la Très Sainte Vierge, la couronne, le chapelet, etc.

2. Dans la récitation de ces prières facultatives, on sera aussi recueilli, on apportera la même attention, le même respect qu'aux prières d'obligation. Toute prière, étant de sa nature un colloque avec Dieu, exige la même somme d'application.